

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2021-9-12-14

Séance du lundi 25 octobre 2021

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DU DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/22

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS :

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, BURGER Etienne, CLAUSS Robin, COUCHOT Alain, DELATTRE Cécile, DIETRICH Martine, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH-ERNST Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MEYER Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SCHULTZ Denis, SENE Marc, SITZENSTUHL Charles, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

EXCUSES AVEC PROCURATION :

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole
HAGENBACH Vincent donne procuration à ZELLER Fabienne
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle
KLINKERT Brigitte donne procuration à STRAUMANN Eric
MULLER-BRONN Laurence donne procuration à SCHULTZ Denis
VETTER Jean-Philippe donne procuration à TENENBAUM Anne
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL

EXCUSEE :

RUCH Valérie

ABSENTS :

DEBES Vincent, KOCHERT Stéphanie

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-3 du 15 février 2021 relative au budget primitif 2021 – Politique des Collèges, de l'Education et de la Jeunesse,
- VU la délibération du Conseil départemental du Bas-Rhin n° CD/2017/007 du 20 mars 2017 relative à l'adoption du Plan « Actions éducatives et Collèges », approuvant le dispositif « Accompagnement à la scolarité »,
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la Commission Nord Alsace - Haguenau - Wissembourg du 4 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Eurométropole de Strasbourg du 4 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Centre Alsace et de l'équité territoriale du 4 octobre 2021,
- VU l'avis de la Commission Ouest Alsace - Saverne – Molsheim du 11 octobre 2021,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Attribue des subventions de fonctionnement pour un montant total de 54 600 €, au titre du dispositif d'accompagnement scolaire des collégiens pour l'année scolaire 2021/2022, selon le détail figurant en annexe 1.

Il est précisé que ces subventions feront l'objet d'un versement unique.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur les imputations suivantes :

- Opération P207O001T01 – Chapitre 65 – Nature 65748 – Fonction 338 = 51 100 €
- Opération P207O001T01 – Chapitre 65 – Nature 657348 – Fonction 338 = 3 500 €.

M. Philippe MEYER pour ses liens familiaux au sein du Centre culturel Arthur Rimbaud, M. Jean-Philippe MAURER en sa qualité de membre de droit du Conseil d'administration au sein du Centre socio culturel La Meinau, Mme Pascale PFEIFFER en sa qualité de membre du Conseil d'administration au sein du Centre socio culturel Au-delà des ponts, M. Serge OEHLER en sa qualité de membre du Conseil d'administration au sein du Centre socio culturel Hautepierre Le Galet et du Centre socio culturel Victor Schoelcher, Mme Catherine GRAEF-ECKERT en tant que membre du Conseil d'administration au sein du Centre socio culturel L'Albatros, Mme Danielle DILIGENT en sa qualité de membre de droit au sein du Centre socio culturel du Marais Adolphe Sorgus, M. Philippe MEYER en sa qualité de membre du Conseil d'administration au sein de la Fédération des maisons des jeunes et de la culture Alsace, Mme Christiane WOLFHUGEL en sa qualité de membre de l'Assemblée Générale au sein de la Fédération des maisons des jeunes et de la culture Alsace, Mme Isabelle DOLLINGER en sa qualité de membre de droit du Conseil d'administration au sein du Centre socio culturel Robert Schuman M. André ERBS en sa qualité de membre du Conseil d'administration au sein du Centre socio culturel Langensand ne prennent pas part au débat ni au vote.

Le Président



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité